



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 12 MARS 2013

L'An Deux Mille Treize, le Douze Mars, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER, Monsieur PEROTTI Trésorier Principal.

Monsieur JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA
Absente excusée : Mme NICOLAS

Objet : Considérant que chaque année, le SIM organise une Fête du Livre et donne des spectacles différents de ses animations régulières. Aussi, il convient de définir un tarif d'entrée à ces spectacles.

Tarif Spectacles Fête du Livre

Considérant que Monsieur le Président propose d'appliquer un tarif unique de 4 € pour tous les spectacles donnés lors de la Fête du Livre.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- **APPROUVE** ce tarif unique Fête du Livre de 4 €

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS**

Le Président du Syndicat Intercommunal Murois Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 13 mars 2013

Le Président

Bernard BEGUIN

